

L'an **deux mil neuf**, le **onze juin**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

Présents : MM. MOREAU, JUVANON, PELLOUX.
Mmes. SOUTON, BURLET, MANNECHEZ, PETIT, SORREL.
Absents : MM. FETAZ, PAGES.

Secrétaire : Mme SOUTON.

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Juin

APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDUS

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et décide :
d'approuver les comptes rendus des 19 février et 26 mars 2009.

ATTRIBUTION DE L'I.A.T. (Indemnité Administration et Technicité)

Madame le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), selon le décret n°2008-1016 du 2 octobre 2008.

Montant de référence 443.50 € (au 01.10.2008) pour les filières techniques et administratives, agents de catégorie C.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et décide :
d'attribuer l'I.A.T. aux agents relevant des cadres d'emploi suivants :

Grade	Fonctions ou service	Total heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent des services technique	17H50
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	12 H
Agent des services techniques	Agent d'entretien	05 H

Cette indemnité sera attribuée au prorata du temps de travail de l'agent et affecté au coefficient multiplicateur d'ajustement 1.10.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.
Elle sera versée annuellement sur les salaires de novembre à compter de l'année 2009.

A.C.C.A.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la réponse du Président de l'A.C.C.A. faisant suite à sa demande d'aide financière relative aux comptes de l'association.

Après en avoir délibéré et examiné les comptes de l'A.C.C.A, le Conseil municipal décide : d'octroyer une subvention de 183 € pour l'achat d'un poste électrique, afin de préserver les cultures contre les dégâts occasionnés par les sangliers.

Cette subvention sera versée sur l'exercice 2010, aucune ligne n'étant prévue sur le budget 2009.

ECOLE DE MUSIQUE DES DEUX RIVES

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'Ecole de musique des deux rives, fréquentée par quatre enfants de notre commune.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et décide : de ne pas donner suite à cette demande.

JOURNÉE DU CITOYEN

Madame le Maire soumet l'éventualité d'une journée de "grand ménage" de notre commune, en y adjoignant les membres du conseil municipal des enfants.

L'assemblée se montre tout à fait favorable et confirme qu'il faudrait le faire avant la plantation des fleurs qui a lieu généralement en mai.

Cette action sera donc mise en place en 2010 soit le 24 avril (dernier samedi), ou alors le premier samedi de juin, en fonction des conditions météorologiques.

TRAVAUX S.A.D.I.

Madame le Maire soumet à l'assemblée les devis des organismes de contrôle, concernant les travaux de raccordement à la station du S.A.D.I.

Ces devis concernent la vérification des essais d'étanchéité à l'air et de l'inspection télévisée :

SCAVI	2 784 €
TECHNIVISION	2 280 €
TEDECO	2 191 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De retenir l'entreprise TEDECO pour un montant HT de travaux de 2 191 €.

REMBOURSEMENT DE FRAIS ADJOINT

Suivant les dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Monsieur MOREAU, adjoint au maire, présente une facture de "l'Entrepôt du Bricolage" d'un montant de 567.97 € concernant le changement d'une rambarde de balcon d'un appartement appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De rembourser la somme de 567.97 € à M. MOREAU.

QUESTIONS DIVERSES

Une première réunion pour la préparation de la 16^{ème} foire de septembre est prévue le 24 juin à 18h30.